

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation du Président suite à un avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Lorsqu'une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double diplômes internationaux - Programme La Sarre									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE													
Matière	ANNUEL	Sachen und Kreditsicherungsrecht	33												
Matière	S1	Internationales und europäisches Recht	21			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		oral		Ecrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 6				27	30								
PARCOURS DROIT CIVIL ET CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT CIVIL 1 (droit patrimonial de la famille : transmission légale)				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (régime des obligations et de la preuve)				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE													
UE	ANNUEL	Initiation à la recherche en droit comparé franco-allemand	21			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	ANNUEL	Sachen und Kreditsicherungsrecht	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	3H	Ecrit	3H maximum
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF				5,5	5,5	Oui	Oui						

